

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Aides Financières Simplifiées Régionale N°20

AFS R20

Plates-formes individuelles roulantes légères (PIRL) pour les travaux d'intérieur avec plancher de travail de 1.50 m de hauteur maximale dans les entreprises ayant une activité de peintre finitions et un effectif inférieur à 20 salariés.

Contexte :

Il s'agit de promouvoir une plate-forme de travail conçue plus particulièrement pour les travaux d'intérieur, en hauteur, dans des bâtiments de hauteurs courantes. Ce matériel léger, compact, facilement déplaçable, contribue à l'amélioration des conditions d'intervention et intègre une protection contre les chutes de faible hauteur.

Cible :

Les entreprises d'un effectif inférieur à 20 salariés ayant une activité de peintre finitions dont les numéros de risques sont répertoriés dans la liste suivante :

Numéro de risque	Libellé du risque
454 JB	Travaux de peinture d'intérieur et travaux annexes
454 JD	Peinture, plâtrerie, vitrerie (associées)
454 LC	Travaux d'aménagement particuliers dans les bâtiments pour expositions,
454 AC	Travaux de plâtrerie. Plafonnage, cloisons, staff et stuc/
454 FB	Pose de revêtement intérieur de toute nature scellé ou cloué.
748 KB	Décorateur d'ameublement
748 KD	Décorateur d'intérieur. Tapissiers-décorateurs.

Produits financés :

Plates-formes individuelles roulantes légères (PIRL) certifiées conformes à la Norme NF P 93-353

Conditions complémentaires d'attribution :

- Présenter la facture détaillée et acquittée, émise postérieurement à la date de lancement, soit le 7/10/2011, de la plate-forme individuelle roulante légère (PIRL), certifiée conforme à la Norme NF P 93-353.

Participation de la Carsat Aquitaine :

- 50% du montant de l'investissement HT limité à 500 € par entreprise